

OAP Metz Vallières – Équipements

Localisation et contexte

Ce secteur, à destination d'équipements, se situe à l'est de Metz dans le secteur de Vallières, à proximité de deux zones de projet dédiées à l'habitat.

A. Programmation

Vocation

L'aménagement de la zone doit permettre la création d'équipements d'intérêt collectif.

Typologies et densités

Sans objet.

Mixité sociale

Sans objet.

Phasage

Sans objet.

B. Aménagements paysagers et environnement

Aménagements paysagers

Tout autour du périmètre de projet, les arbres qui présentent un intérêt seront conservés pour garantir l'insertion paysagère des constructions. Des plantations complémentaires seront réalisées si le maintien de l'existant n'est pas de nature suffisante à assurer un écran végétalisé.

Les essences seront choisies dans le registre local.

Formes urbaines, architecture, patrimoine

Les hauteurs des équipements seront limitées pour garantir leur insertion paysagère.

Gestion des eaux pluviales

Voir les principes généraux. Le relief doit être pris en compte dans la manière de traiter les eaux.

Energie

Les toitures-terrasses ou plates sont admises sous réserve d'être végétalisées et/ou d'être le support pour l'installation de panneaux solaires.

Risques

Sans objet.

C. Accessibilité, desserte et stationnement

Accès et voiries

Une desserte routière peut être aménagée depuis la rue de la Charrière pour accéder au site. Son emplacement sur la pièce graphique est indicatif.

Déplacements doux

Sans objet.

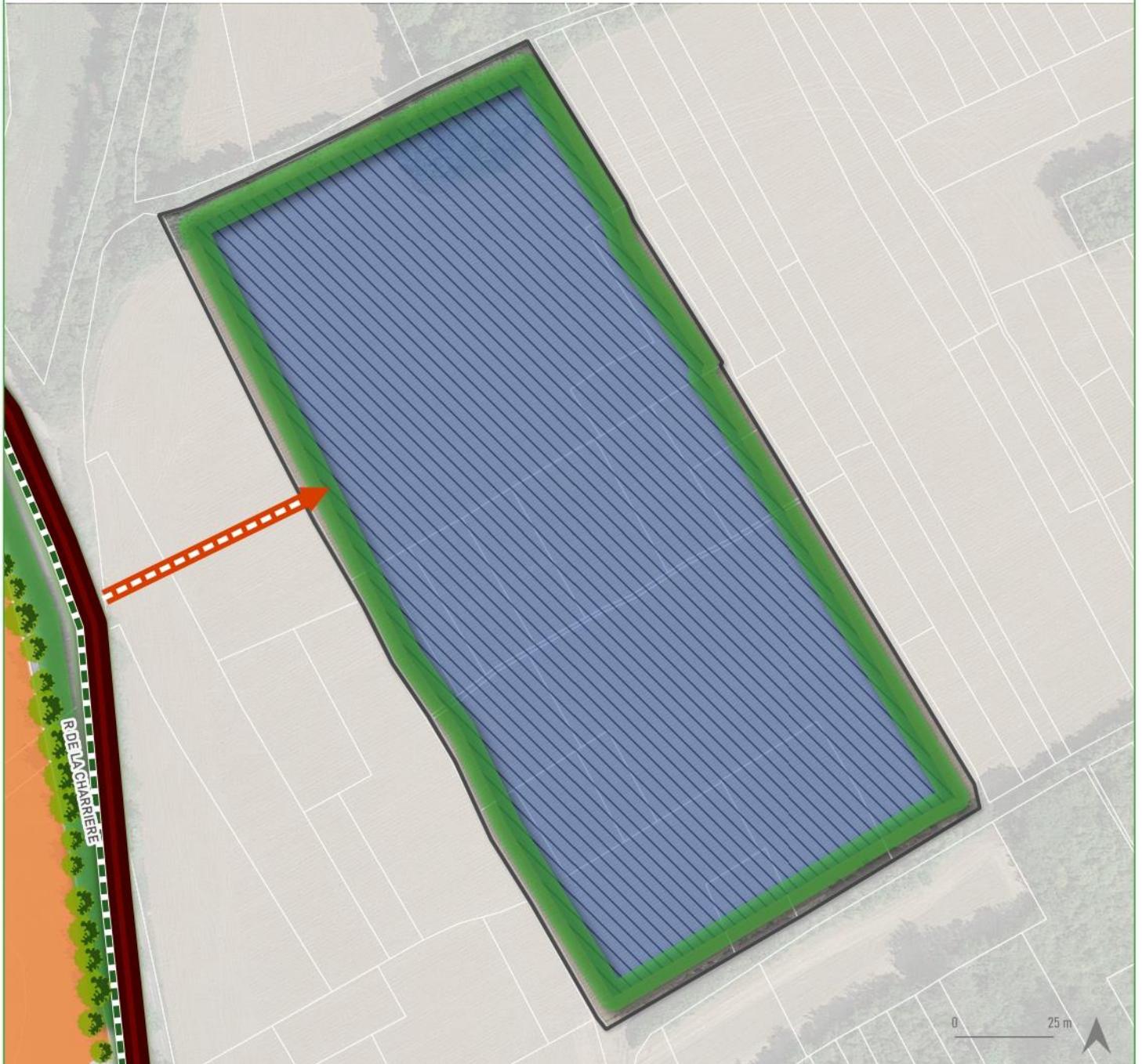
Stationnement

Les éventuels besoins seront assurés sur l'emprise dédiée aux équipements.

L'imperméabilisation des aires de stationnement devra rester limitée en privilégiant les surfaces de type dalles engazonnées ou les sols stabilisés. Ces espaces devront par ailleurs être végétalisés et plantés.

Transports en commun

La ligne C11 du réseau de transport le Met dessert la rue des Pins, à proximité immédiate du périmètre de l'opération.



Programmation

-  Périmètre de l'OAP*
-  Habitat
-  Equipement

Accessibilité, desserte et stationnement

-  Voirie structurante/primaire existante
-  Voirie de desserte à créer

Aménagements paysagers et environnement

-  Alignement d'arbres à préserver, renforcer ou à créer
-  Frange paysagère à valoriser ou à créer

*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.
Sources : DGF/P/Etab. 01/10/2020 ; PLU communaux Metz Métropole ; Orthophoto. 2018 ; IGN/Région rand Est/Département Réal. ; Groupe Cladia, 2022